

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION EN SESSION ORDINAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DE FARGES-ALLICHAMPS
DU 08 JANVIER 2019**

Le conseil municipal, légalement convoqué le 02 janvier deux mille dix-neuf, s'est réuni en mairie, en session ordinaire le 08 janvier deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures, sous la présidence de Madame Edith MICHELIC, maire.
Nombre de membres en exercice : 10 – Nombre de membres présents : 07 - Nombre de votants : 08

Etaient présents : Edith MICHELIC, Nicole DÉGAGÉ-PHALANCHER, Fabienne TROMPAS, Daniel DESIRÉ, Alain LEMANACH, Yoänn BONNEFOY, Sébastien TRIHAN.

Absente non excusée : Christelle BOUCHERAT

Absent excusé : Bernard RENAUD

Absente ayant donné pouvoir : Amandine VEIGA à Sébastien TRIHAN

Secrétaire de séance : Yoänn BONNEFOY

La séance a été publique

Date de la convocation : 02 janvier 2019

Date d'affichage : 02 janvier 2019

Mention exécutoire : oui

Début de la séance : 19 h 05

Fin de la séance : 20 H 15

ORDRE DU JOUR

1. Décision modificative budgétaire n° 2 – vote de crédits supplémentaires sur budget principal 2018.

2. Travaux route de la Croix.

1. Décision modificative budgétaire n° 2 – vote de crédits supplémentaires sur budget principal 2018 :

Madame la Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les crédits ouverts au budget au chapitre 014 – article 739223 FPIC n'a pas suffisamment été provisionné de 76.00 € ainsi que l'article 7391172 DGVT THLV qui lui n'a pas été provisionné de 1657.00 € (dépenses de fonctionnement)

Il convient donc pour émettre les mandats sur l'exercice 2018 pour le règlement du FPIC et le DGVT THLV d'ouvrir les crédits suffisants et de prendre la décision modificative suivante :

Chapitre 14 article 739223	dépense de fonctionnement	+	76.00 €
Chapitre 14 article 7391172	dépense de fonctionnement	+	1 657.00 €
Chapitre 73 article 73111	recette de fonctionnement	-	76.00 €
Chapitre 73 article 73111	recette de fonctionnement	-	1 657.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la décision modificative budgétaire au budget principal de la commune exercice 2018.

2. Projet des travaux de la route de la Croix :

Dans le cadre des marchés publics 4 devis ont été reçus pour la réfection de la route de la Croix. La commission d'appel d'offre se réunira le vendredi 11 janvier 2019 à 10 H en Mairie en présence de Monsieur DESIRE, Monsieur LEMANACH, Madame DEGAGE-PHALANCHER et Madame MICHELIC pour retenir l'entreprise qui sera chargée des travaux.

Les devis demandés concernent la totalité des travaux de la route de la Croix.

Les demandes de subventions vont être demandées par Madame le Maire sur l'ensemble des travaux après l'entreprise retenue. Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité.

Questions diverses

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a reçu cinq candidatures avec leur projet individuel pour la reprise du café restaurant.

Après avoir étudié les demandes de candidatures, trois sont retenues pour la reprise du café restaurant. Ces personnes seront convoquées par Madame la Maire et son équipe prochainement.

La Maire,

Edith MICHELIC